

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA FRANCOPHONIE ET DES
CONGOLAIS DE L'ETRANGER**

Décret n° 2025-350 du 14 août 2025
portant ratification de la convention portant création
de l'organisation internationale pour la médiation

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 21-2025 du 14 août 2025 autorisant
la ratification de la convention portant création de
l'organisation internationale pour la médiation ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant
nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant
nomination des membres du Gouvernement,

Décrète :

Article premier : Est ratifiée la convention portant
création de l'organisation internationale pour la
médiation, signée le 30 mai 2025 à Hong Kong (Chine),
dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié
au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 14 août 2025

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO

Le ministre des affaires étrangères, de la
francophonie et des Congolais de l'étranger,

Jean-Claude GAKOSSO

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
des droits humains et de la promotion
des peuples autochtones,

Aimé Ange Wilfrid BININGA

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,

Christian YOKA

Le ministre de la coopération internationale et
de la promotion du partenariat public-privé,

Denis Christel SASSOU NGUESSO